

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES
(CGVPS)**

Applicables à compter du 16 septembre 2026

ARTICLE 1 - DESIGNATION

Monsieur Frédéric SOIVIN,

Entrepreneur Individuel,

Immatriculé au Registre National des Entreprises et identifié au Répertoire SIRENE sous le numéro 944 813 252,

Identifié sous le nom commercial « Motomeca14 »,

Agissant en son nom personnel et exerçant son activité au 2077 Route de Trun – 14140 LIVAROT- PAYS D'AUGE,

Contact :

Tel : 07 80 19 40 36

Courriel : info@motomeca14.fr

Site Internet : <https://motomeca14.fr/>

(Du lundi au samedi de 9 à 12 heures & 14 à 17 heures)

Ci-après désigné « **Motomeca14** ».

ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services (ci-après les « **CGVPS** ») s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes et des prestations de services proposées par Motomeca14 à distance ou hors établissement au profit des clients intervenant en qualité de consommateur, de non-professionnel ou de professionnel.

Elles s'appliquent à toutes ventes et prestations de services réalisées par tous circuits de commercialisation et à tous les devis établis par Motomeca14, en ce compris les devis dont l'exécution nécessiterait l'implication de tiers.

Les présentes CGVPS ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Motomeca14 propose et réalise les ventes et des services suivants :

- l'entretien courant et la réparation des parties mécaniques ou électroniques des motocycles, cycles et vélos à assistance électrique (ci-après le ou les « *Véhicule(s)* »),
- la vente des Véhicules, neufs ou d'occasion, appartenant à Motomeca14,
- le dépannage pour entretien ou réparation, et le remorquage des véhicules mentionnés ci-dessus,
- l'entretien, la réparation et la vente de matériels de motoculture de plaisance.

Motomeca14 propose également un service d'entretien et de réparation à domicile ou sur site du Client. Pour l'application des présentes CGVPS :

- le client consommateur s'entend comme toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, à l'exclusion du non-professionnel et du professionnel, ci-après le ou les « *Client(s) Consommateur(s)* ».
- le client non-professionnel désigne toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles, ci-après le ou les « *Client(s) Non-Professionnel(s)* ».
- le client professionnel est défini comme une personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel, ci-après le ou les « *Client(s) Professionnel(s)* ».

Ci-après désignés individuellement le « *Client* » et collectivement les « *Clients* ».

Motomeca14, le Client Consommateur, le Client Non-Professionnel et le Client Professionnel sont ci-après désignés individuellement une « *Partie* » et collectivement les « *Parties* ».

- le contrat à distance est considéré comme tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat, ci-après le(s) « *Contrat(s) à distance* ».
- le contrat hors établissement est considéré comme tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur (ci-après le(s) « *Contrat(s) hors établissement* ») :
 - a) dans un lieu qui n'est pas celui où le professionnel exerce son activité en permanence ou de manière habituelle, en la présence physique simultanée des parties, y compris à la suite d'une sollicitation ou d'une offre faite par le consommateur,
 - b) ou dans le lieu où le professionnel exerce son activité en permanence ou de manière habituelle ou au moyen d'une technique de communication à distance, immédiatement après que le consommateur a été sollicité personnellement et individuellement dans un lieu différent de celui où le professionnel exerce en permanence ou de manière habituelle son activité et où les parties étaient, physiquement et simultanément, présentes,
 - c) ou pendant une excursion organisée par le professionnel ayant pour but ou pour effet de promouvoir et de vendre des biens ou des services au consommateur.

Les présentes CGVPS précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement des ventes et services commandés ainsi que les modalités d'exécution.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGVPS sont systématiquement communiquées à tout Client Consommateur ou Non-Professionnel préalablement à la prise de commande d'une vente ou d'un service.

Ces CGVPS sont également systématiquement communiquées à tout Client Professionnel qui en fait la demande pour lui permettre de passer commande auprès de Motomeca14. Elles constituent, conformément à l'article L441-1 du Code du commerce, le socle unique de la relation commerciale entre Motomeca14 et les Clients Professionnels.

Avant la conclusion de sa commande, le Client reconnaît avoir eu une parfaite connaissance des présentes CGVPS et renonce, de ce fait, à se prévaloir de toute autre version ou de tout document contradictoire, et notamment de ses propres conditions générales de vente ou d'achat lorsqu'il est un Client Professionnel. Tout document ou élément émanant du Client, notamment ses conditions générales de vente ou d'achat s'il est un Client Professionnel, ne sera opposable à Motomeca14 que s'il l'a expressément accepté par écrit et après une négociation équilibrée entre lui et le Client.

Etant précisé que l'acceptation des présentes CGVPS suppose de la part du Client qu'il dispose de la pleine capacité juridique nécessaire à contracter. Si le Client ne dispose pas de cette capacité juridique, il déclare avoir l'autorisation d'un tuteur, d'un curateur ou d'un représentant légal. Tout Client personne morale doit agir par l'intermédiaire d'une personne physique disposant du pouvoir ou de l'habilitation requise pour contracter en son nom et pour son compte.

Conformément à la réglementation en vigueur, Motomeca14 se réserve le droit de préciser, de compléter ou de modifier certaines clauses des présentes CGVPS, en fonction des négociations menées avec le Client et sous réserve de son accord exprès, par l'établissement de conditions particulières ou d'un contrat spécifique.

En cas de conflit entre les présentes CGVPS et les conditions particulières portées sur les devis et/ou sur tous autres contrats ou documents acceptés par le Client, les conditions particulières primeront.

Le Client est avisé que Motomeca14 se réserve le droit de modifier les présentes CGVPS à tout moment, notamment pour les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

Les présentes CGVPS pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la passation de la commande. Toute modification ne saurait affecter les commandes déjà acceptées ou exécutées ou en cours d'exécution, sauf adaptation légale impérative immédiatement applicable.

La validation de la commande passée par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGVPS.

Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGVPS serait déclarée nulle ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des Parties.

ARTICLE 3 - COMMANDE DES VENTES ET SERVICES

3.1 - Passation de la commande

Pour rappel, pour pouvoir passer une commande (ci-après la ou les « *Commande(s)* »), le Client doit auparavant disposer de la pleine capacité légale.

Le Client prend attache avec Motomeca14 et lui fournit ses coordonnées personnelles, à savoir :

- Nom, Prénom,
- Raison sociale si applicable,
- Adresse postale,
- Numéro de téléphone,
- Adresse électronique.

Il est ensuite contacté par Motomeca14 dans les meilleurs délais. Etant précisé que Motomeca14 se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Chaque Commande donne lieu à l'établissement préalable par Motomeca14 d'un devis gratuit descriptif de la vente ou des services à réaliser. Dans les cas où un diagnostic technique serait nécessaire pour l'établissement du devis, ledit diagnostic technique effectué ne sera pas facturé.

Le devis pourra être adressé au Client par courrier électronique ou courrier postal aux adresses fournies par le Client.

Le choix de vente ou des services est placé sous l'entière responsabilité du Client, les informations et renseignements fournis par Motomeca14 ne sont donnés qu'à titre indicatif et sur la seule base des déclarations du Client. Il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Le devis constitue une proposition de contrat auquel sont annexées les présentes CGVPS.

L'acceptation des ventes et services se matérialise par la signature du devis par le Client.

La signature du devis peut se faire par voie électronique. Le Client peut également le retourner par voie postale à l'adresse de Motomeca14.

Sauf indication contraire dans le devis, celui-ci :

- est valable un (1) mois à compter de la date de son établissement par Motomeca14 et n'inclut que les ventes et services qui y sont décrits ;
- mentionne le prix de vente unitaire des ventes et services exprimé en euros, hors taxes (HT), la quantité des ventes et services commandés, le montant total HT des ventes et services, le taux de TVA appliqué et le prix total toutes taxes comprises (TTC) lorsque la TVA est exigible. Le prix TTC tient compte de la TVA applicable au jour de la Commande. Toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives et/ou réglementaires sera répercutée au Client sur le prix des ventes et services.

La signature du devis équivaudra à la signature d'un contrat passé entre Motomeca14 et le Client. Toutefois, le devis proposé par Motomeca14 pourra être complété ou modifié par des conditions particulières ou par un contrat spécifique conclu entre Motomeca14 et le Client.

La Commande ne sera considérée comme ferme et définitive et contractuelle qu'après respect des conditions suivantes :

- le retour du devis signé par le Client par courrier électronique ou courrier postal à Motomeca14 dans le délai d'un (1) mois à compter de la date de son établissement. A défaut de confirmation de la Commande par le Client dans ce délai, le devis sera réputé caduc. L'acceptation du devis dans le délai imparti ci-dessus mentionné entraînera l'acceptation des présentes CGVPS ;
- le versement d'un ou de plusieurs acomptes par le Client ou le paiement de l'intégralité du prix en un seul versement par le Client avant le début de réalisation du service (constituant ainsi un

acompte à hauteur de 100% du prix du service réservé) dans les cas et conditions énoncés par les présentes CGVPS.

Pour les services de réparation des Véhicules et des matériels, en complément du devis et avant toute réparation, Motomeca14 établit un ordre de réparation, faisant apparaître notamment :

- la date,
- l'identité du Client,
- l'état du véhicule et le kilométrage au compteur,
- les description précise des travaux à effectuer,
- la liste des pièces utilisées,
- le coût estimé des réparations et les temps de main d'œuvre ; si le coût ne peut être déterminé, Motomeca14 indique la méthode de calcul permettant au Client de vérifier ce dernier,
- les délais de réparation et le temps d'immobilisation du véhicule,
- la somme totale à payer HT et TTC le cas échéant.

Une fois le devis et l'ordre de réparation signés, Motomeca14 peut prendre en charge les travaux de réparation.

3.2 - Obligation de paiement - Versement des acomptes

Dans le cadre d'une vente d'un Véhicule ou de matériel de motoculture, un acompte d'un montant de 30 % du montant total TTC sera versé par le Client à Motomeca14, sauf stipulation contraire dans le devis, l'ordre de réparation, les conditions particulières ou dans un contrat spécifique.

Le règlement du solde sera exigible au plus tard au jour de la livraison du Véhicule ou du matériel.

En cas de non-paiement, Motomeca14 se réserve le droit de retenir le Véhicule ou le matériel. Dans ce cas, Motomeca14 s'en réserve la propriété jusqu'au complet paiement des sommes dues, en principal et accessoires, en vertu de l'article 2286 du Code civil.

En l'absence de versement de l'acompte à la signature du devis, la vente du Véhicule ou du matériel ne pourra être considérée comme ferme et définitive.

Pour les prestations d'entretien et de réparation des motocycles, cycles et vélos à assistance électrique, le Client versera à Motomeca14 un acompte de 40 % du montant total TTC du prix à la signature du devis et le solde à la réalisation de la prestation.

Pour les prestations de services qui nécessitent un diagnostic technique sur place au domicile ou sur le site du Client afin d'établir un devis, les frais de déplacement de première visite sont facturés au Client. Ce service de déplacement fera l'objet d'un devis avant tout déplacement de Motomeca14. Le règlement de ces frais de premier déplacement s'effectue au comptant à l'arrivée de Motomeca14 au domicile ou sur le site du Client avant toute réalisation du diagnostic, avec remise de la facture sur place. Ce qui correspond au versement d'un acompte de 100% du prix total.

En l'absence de versement de l'acompte exigé, Motomeca14 ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des services commandés par le Client.

Tout acompte fera l'objet d'une facture intermédiaire et sera déduite de la facture globale.

Il est précisé que :

- conformément à l'article L221-10 du Code de la consommation, Motomeca14 ne peut recevoir aucun versement d'acompte ni aucune contrepartie de la part du Client avant l'expiration d'un délai de sept (7) jours à compter de la signature du devis/Contrat hors établissement ;
- toute somme versée d'avance est qualifiée d'acompte. Tout acompte versé ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

Pour les prestations d'entretien et de réparation de petite motoculture de plaisance portative (notamment tronçonneuse, taille-haie et débroussailluse), le règlement de la totalité du prix sera exigible dès la réalisation de la prestation.

3.3 - Financement de la commande

Pour l'acquisition d'un Véhicule, si le Client envisage de recourir à un crédit, il en informe alors Motomeca14 au plus tard au moment de la passation de la Commande. Le refus de financement du Client par l'établissement de crédit entraînera l'annulation de la Commande. Dans tous les cas, Motomeca14 décline toute responsabilité en ce qui concerne l'analyse du crédit.

De plus, dans le cadre d'une vente à crédit au sens du Code de la consommation, une mention sera portée sur le devis et la vente du Véhicule sera considérée comme parfaite et définitive qu'à l'expiration du délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de l'acceptation de l'offre du contrat de crédit par le Client. Le Client s'engage à informer dans les plus brefs délais Motomeca14 de l'attribution du crédit ou du refus de celui-ci ou de l'exercice du droit de rétractation.

ARTICLE 4 - TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 - Tarifs

Les prix sont libres.

Les ventes et services proposés par Motomeca14 sont fournis au tarif en vigueur tels que communiqués sur le devis et, le cas échéant, sur l'ordre de réparation établis par Motomeca14 et pour la période de validité indiquée.

Les prix sont exprimés en euros, HT et TTC le cas échéant.

Les prix des prestations d'entretien ou de réparation, toutes taxes comprises (TTC) le cas échéant, sont affichés à l'entrée de l'établissement et dans le local prévu pour la réception de la clientèle.

Si le tarif pratiqué varie en fonction du temps passé, les taux horaires de main d'œuvre, toutes taxes comprises (TTC) le cas échéant, applicables aux différentes prestations sont affichés. Le mode de calcul est également affiché. Pour ce types de services, Motomeca14 peut également proposer des prestations forfaitaires. Dans ce cas, l'affichage mentionne le prix, toutes taxes comprises (TTC) le cas échéant, des différentes prestations. Le Client a la possibilité de consulter la liste détaillée des opérations comprises dans le forfait ainsi que les pièces et fournitures éventuellement incluses après demande effectuée auprès de Motomeca14.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant toute leur période de validité, telle qu'indiquée sur le devis fourni par Motomeca14, celui-ci se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Toute annonce de réduction de prix devra indiquer le prix pratiqué par Motomeca14 avant l'application de la réduction de prix, ce prix antérieur étant défini comme le prix le plus bas pratiqué par Motomeca14 à l'égard de tous les Clients au cours des quinze (15) derniers jours précédant l'application de la réduction de prix.

Certains tarifs fixés peuvent faire l'objet d'un complément de facturation au titre de frais supplémentaires occasionnés soit par la découverte de contraintes, notamment d'ordre technique, en cours ou à la fin de la réalisation d'une vente ou d'un service et qui n'étaient pas connues par Motomeca14 ou par le Client en début de réalisation de la vente ou de la prestation de service, soit par des demandes spécifiques du Client.

4.2 - Conditions de paiement

Le versement d'un acompte ou de la totalité du prix est exigé dans les conditions fixées à l'article 3.2 - « Obligation de paiement - Versement des acomptes » des présentes CGVPS.

Les factures seront établies par Motomeca14 et remises au Client dès réalisation de la vente ou dès la fourniture du ou des services commandés. La facture définitive émise par Motomeca14 devra faire référence à la facture d'acompte. Pour les services de réparation, après avoir effectué les travaux, Motomeca14 remet au Client une note. Etant précisé que Motomeca14 n'est pas dans l'obligation de la fournir pour des réparations dont le montant est inférieur à vingt-cinq (25) euros.

Le Client accepte expressément la possibilité de recevoir la facturation au format électronique. Les factures de Motomeca14 peuvent être adressées au Client en format PDF. Sauf indication particulière, par défaut, le paiement des factures doit se faire immédiatement à leur date d'émission.

Les factures et les notes mentionnent le kilométrage du Véhicule.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

4.3 - Mode de paiement

Sont acceptés les modes de paiement suivants :

- Virement,
- Chèque bancaire,
- Espèces, dans les conditions fixées par les dispositions du Code monétaire et financier.

La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception, sauf accord de Motomeca14.

Motomeca14 ne sera pas tenu de procéder à la finalisation de la vente et à la fourniture des services commandés par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes par Motomeca14.

Motomeca14 est en droit de refuser le paiement dans les cas suivants :

- devises étrangères,
- pièces, billets et chèques en mauvais état,
- soupçon de fausse monnaie.

4.4 - Frais supplémentaires - Travaux supplémentaires

Sauf dispositions contraires, les frais engagés pour le compte du Client pour des ventes et services qui n'étaient pas prévus au devis feront l'objet d'une refacturation au Client et seront immédiatement exigibles, même en cas de résiliation ou d'annulation postérieure au devis. Ce que le Client reconnaît en acceptant les présentes GCPs. Ces frais supplémentaires sont majorés d'une TVA au taux en vigueur lorsque celle-ci est applicable.

Motomeca14 fera mention de tous les surcoûts, frais supplémentaires sur la facture globale définitive avec une ligne dédiée, en sus du prix initialement convenu.

Les déplacements professionnels effectués par Motomeca14 sont facturés au Client soit sous forme de forfait fixe global déterminé au devis, soit sur la base d'un tarif kilométrique. Lorsque le nombre de déplacements peut être déterminé, Motomeca14 intègre les frais de déplacement au devis.

Dans le cadre de l'application d'un forfait fixe global, Motomeca14 applique une tarification par zones géographiques définie de la manière suivante :

- Zone 1 (Proximité - jusqu'à 10 km autour de l'adresse professionnelle) : Tarif forfaitaire fixe défini au devis.
- Zone 2 (Moyenne distance - de 11 à 25 km autour de l'adresse professionnelle) : Tarif forfaitaire fixe défini au devis.
- Zone 3 (Longue distance - de 26 à 40 km autour de l'adresse professionnelle) : Tarif forfaitaire fixe défini au devis.

À défaut d'application de l'un de ces trois forfaits fixes (notamment au-delà d'un rayon de 40 km), Motomeca14 applique un tarif kilométrique fixe pour chaque kilomètre parcouru à partir de son adresse professionnelle, le nombre de kilomètres étant alors arrondi au kilomètre supérieur.

Plus particulièrement, pour les services d'entretien et de réparation :

- si un diagnostic technique est nécessaire afin d'établir le devis, il est rappelé que les frais de déplacement pour la première visite sont facturés au Client et font l'objet d'une facture à part payable au comptant à l'arrivée de Motomeca14 au domicile ou sur le site du Client avant toute réalisation du diagnostic. Il est appliqué le forfait de déplacement susmentionné ;
- si au cours de la prestation, il s'avère que des travaux supplémentaires doivent être réalisés, Motomeca14 en informe le Client. Ce dernier accepte dès à présent de donner son consentement par téléphone, sms ou par mail. Le Client accepte également que la conversation téléphonique puisse être enregistrée à des fins probatoires.

Compte tenu de l'application d'un forfait de déplacement, la refacturation des frais de déplacement incluent la TVA lorsque Motomeca14 est soumis à la TVA.

Le Client s'oblige à payer le solde des sommes dues à l'émission de la facture sans délai.

4.5 - Pénalités de retard et indemnité forfaitaire de recouvrement (non applicable aux Clients Consommateurs et aux Clients Non-Professionnels)

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client Professionnel, après la date d'émission de la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation seront dues par le Client Professionnel.

Ces pénalités sont calculées sur la base du prix TTC ou HT dit « total net de TVA » si TVA non exigible, figurant sur la facture et elles sont automatiquement et de plein droit acquises à Motomeca14 sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Selon les conditions fixées par les dispositions en vigueur du Code de commerce, le Client Professionnel sera également de plein droit redevable à l'égard de Motomeca14 d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de quarante (40) euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont plus élevés, Motomeca14 se réserve la faculté de demander une indemnisation complémentaire.

Tous les frais de recouvrement engagés par Motomeca14 au titre du recouvrement de sa créance seront supportés par le Client Professionnel.

ARTICLE 5 - VENTES DES VEHICULES/MATERIELS ET FOURNITURE DES SERVICES

5.1 - Caractéristiques

Le contenu, les modalités et les conditions d'exécution des ventes et des services commandés par le Client sont détaillés dans le devis accepté par le Client avant toute intervention, et le cas échéant dans l'ordre de réparation, les conditions particulières ou dans un contrat spécifique.

Le Client s'engage avec Motomeca14 pour la totalité des ventes et des services décrits au devis et le cas échéant dans l'ordre de réparation, les conditions particulières ou dans un contrat spécifique.

Motomeca14 s'engage à exécuter les ventes et fournir les services conformément aux délais impartis, au calendrier éventuellement convenus avec le Client. Toutefois, Motomeca14 ne pourra pas être tenu responsable en cas de retard d'exécution des ventes ou des services notamment dans l'hypothèse d'un manquement de la part du Client au titre de ses obligations ou par la découverte de contraintes, notamment d'ordre technique, en cours ou à la fin de la réalisation de la vente ou du service, qui n'étaient pas connues par Motomeca14 ou par le Client en début de vente ou de prestation de service ou par des demandes spécifiques du Client.

Pour l'exécution de ses missions, Motomeca14 possède un atelier et utilise une remorque fourgon et un remorque standard. Il est précisé que l'atelier est fermé au public et est strictement interdit au Client. En conséquence, le Client ne peut pas venir prendre rendez-vous sur place ni déposer ou récupérer son Véhicule ou matériel.

5.2 - Conditions d'exécution

5.2.a - Pour les ventes des Véhicules et des matériels de motoculture

En fonction de la nature du Véhicule vendu, dès signature de l'acte de cession, Motomeca14 remettra au Client acheteur :

- le certificat d'immatriculation (carte grise),
- le carnet d'entretien du Véhicule et/ou les factures d'entretien du Véhicule le cas échéant,
- le carnet de garantie,
- le guide utilisation/mode d'emploi du Véhicule si présent,
- le procès-verbal du contrôle technique de moins de six (6) mois le cas échéant,
- le certificat de non-gage du Véhicule,
- une fiche descriptive d'état du Véhicule au jour de la vente.

***Contrôle de sécurité :**

Motomeca14 s'engage vis-à-vis du Client à effectuer avant toute revente d'un Véhicule d'occasion ou d'un matériel de motoculture d'occasion, un contrôle de sécurité sur les organes dont la défectuosité risquerait de provoquer des accidents, et s'il y a lieu, les remises en l'état nécessaires.

Pour les Véhicules, le cas échéant, Motomeca14 devra vérifier la conformité du Véhicule conformément aux dispositions du Code de la route en vigueur au jour de la vente du Véhicule et délivrer au Client toute attestation nécessaire en vue de l'immatriculation du Véhicule.

Les Véhicules sont vendus nettoyés, entretenus et Motomeca14 s'engage à fournir un contrôle technique de moins de six (6) mois le cas échéant.

Le contrôle technique est réalisé par un prestataire indépendant agréé qui sera désigné par Motomeca14. Ce que le Client reconnaît et accepte.

***Immatriculation :**

Motomeca14 peut, à la demande du Client, l'assister dans l'obtention de l'immatriculation du Véhicule.

Dans tous les cas, les frais d'immatriculation sont à la charge du Client. Il est précisé que ces frais varient en fonction du département d'immatriculation du Véhicule.

***Livraison du Véhicule ou du matériel**

Toute livraison de Véhicule ou matériel fera l'objet d'un devis et d'une facturation. Les frais de déplacement seront facturés au forfait. L'adresse de livraison est mentionnée sur le devis ou par e-mail puis sur la fiche d'enlèvement et de livraison établie par Motomeca14.

Tous les véhicules ou matériels vendus sont livrables exclusivement en FRANCE métropolitaine (hors CORSE et îles).

Le Véhicule ou la matériel pourra donc avoir un nombre de kilomètres en plus au compteur par rapport à ce qui était indiqué au devis.

Lorsque le Véhicule ou le matériel vendu est prêt, Motomeca14 en informe le Client par téléphone, sms ou par email afin de convenir d'une date de livraison. En aucun cas, le Client ne peut prendre livraison du Véhicule ou du matériel à l'atelier de Motomeca14. Si le Client ne répond pas dans un délai de 2 jours à compter de l'appel, du sms ou de l'envoi de l'email par Motomeca14, celui-ci informera de nouveau le Client de la disponibilité du Véhicule ou du matériel en lui adressant une lettre recommandée avec avis de réception.

Sauf en cas de force majeure, le Client s'engage à se rendre disponible pour la livraison du Véhicule ou du matériel dans les 5 jours ouvrés qui suivent la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception envoyée par Motomeca14. Si le Client dépasse ce délai, Motomeca14 se réserve le droit de :

- résilier tout devis ou contrat et de conserver toutes les sommes versées par le Client à titre d'indemnité, et/ou
- facturer au Client des frais de gardiennage aux frais exclusifs du Client à hauteur de dix euros (10 €) TTC par jour à compter de la réception de la lettre recommandée avec avis de réception envoyée par Motomeca14 l'informant de la disponibilité du Véhicule ou du matériel. Le montant des frais de gardiennage est affiché dans les véhicules de Motomeca14, qui les tient également version papier à la disposition du Client.

En cas de procuration pour la réception du Véhicule ou du matériel, la personne mandatée doit présenter à Motomeca14 cette procuration du Client et sa carte d'identité originale le jour de la livraison.

Motomeca14 organise la livraison seul ou en collaboration avec un sous-traitant de son choix. Ce que le Client acheteur accepte.

A la remise du Véhicule ou du matériel, le Client, ou son représentant, devra vérifier l'état et le bon fonctionnement. Le Client est informé qu'il ne pourra faire aucune réclamation après signature de la fiche d'enlèvement et de livraison lors de la récupération du Véhicule ou du matériel.

Cette fiche d'enlèvement et de livraison du Véhicule ou du matériel signée à l'arrivée par le Client ou par son représentant et confirmant l'état du véhicule vaut décharge de Motomeca14 et atteste de la bonne exécution du service.

Le délai de livraison est indiqué sur le devis. Ce délai engage Motomeca14 sauf cas de force majeure.

Conformément aux dispositions de l'article L216-6 du Code de la consommation, sauf en cas de force majeure, en cas de manquement à l'obligation de livraison par Motomeca14, dans le délai prévu au devis, le Client peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par écrit sur un support durable, si après avoir enjoint Motomeca14 d'effectuer la livraison, selon les

même modalités, celle-ci refuse de livrer le Véhicule ou le matériel ou si n'exécute pas son obligation de livraison à l'expiration d'un délai supplémentaire raisonnable.

Le devis est considéré comme résolu à la date de la réception de la demande de cette résolution adressée par le Client, à moins que Motomeca14 ne se soit exécuté dans ce délai. Lorsque le contrat est résolu dans ces conditions, Motomeca14 rembourse au Client la totalité des sommes versées, au plus tard dans un délai de sept (7) jours ouvrés suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

En cas de manque de diligence du Client, Motomeca14 ne saurait être tenu responsable du non-respect du délai de livraison figurant au devis. Motomeca14 et le Client conviendront d'une seconde date de livraison du Véhicule ou du matériel.

Motomeca14 se réserve le droit de reporter la livraison en cas de retard du Client excédant trente (30) minutes.

Dans tous les cas, le Client supportera tous les frais relatifs à la seconde présentation du Véhicule ou du matériel et accepte dès à présent que le compteur affiche un kilométrage supplémentaire.

Si le Client refuse de prendre livraison du Véhicule ou du matériel et souhaite se rétracter, ce dernier exerce son droit de rétractation dans les conditions précisées à l'article 7 - « DROIT DE RETRACTATION » des présentes CGVPS.

5.2.b - Pour les Services d'entretien et de réparation des Véhicules et matériels

Il est rappelé que le Client ne pas prendre rendez-vous directement en atelier, celui-ci étant fermé au public.

Motomeca14 établit une estimation du prix sur la base des informations communiquées par le Client. Après examen du Véhicule ou du matériel notamment par un diagnostic technique si le besoin est, cette estimation pourra être modifiée à la hausse ou à la baisse en fonction des réparations adéquates à effectuer.

Il est précisé que Motomeca14 est en droit de refuser de monter des pièces fournies par le Client.

Conformément aux dispositions de l'article L224-67 du Code de la consommation, Motomeca14 est dans l'obligation de proposer au Client des pièces d'occasion à la place de pièces neuves pour la réparation des véhicules automobiles et des véhicules à deux ou trois roues.

Il est précisé que seulement certaines catégories de véhicules et de pièces de rechange sont concernées par cette obligation, en application des articles R224-22 et suivants du Code de la consommation dont le Client reconnaît en avoir pris connaissance.

Les pièces doivent provenir de centres agréés pour le traitement des véhicules hors d'usage (VHU).

Les pièces de rechange concernées incluent :

- les vitrages non collés,
- la garnissage intérieur et la sellerie,
- les pièces de carrosserie amovibles,
- les optiques (phares, feus et clignotants),
- les pièces mécaniques ou électroniques (sauf les organes de freinage, les trains roulants, les éléments de la direction ou de liaison au sol assemblés, soumis à usure mécanique et non démontables).

Pour ces prestations d'entretien et de réparation, en application des articles L111-1 , 3° et L216-1 du Code de la consommation, Motomeca14 indique le délai d'exécution des prestations. A défaut, Motomeca14 aura trente (30) jours pour exécuter lesdites prestations.

Lorsque Motomeca14, après commencé l'entretien ou la réparation du Véhicule ou du matériel, se rend compte que des travaux complémentaires seront nécessaires, Motomeca14 en informe le Client afin d'obtenir son accord avant toute intervention. Ces travaux supplémentaires feront l'objet de frais supplémentaires, conformément à l'article 4-4 des présentes CGVPS.

Motomeca14 est autorisé à utiliser le Véhicule ou le matériel du Client pour effectuer les essais nécessaires à la bonne exécution de ses prestations. En ce qui concerne les Véhicules, le carburant utilisé dans ce cadre reste à la charge du Client et lui sera facturé.

Il est précisé que Motomeca14 ne met pas à la disposition du Client un Véhicule ou un matériel de remplacement.

*Pour les services d'entretien et de réparation à domicile ou sur site du Client :

Le Client fixe la date et le lieu d'intervention d'un commun accord avec Motomeca14. Le rendez-vous sera confirmé par Motomeca14 par sms ou par email.

Toute intervention sur la voie publique ou sur les parkings publics est strictement interdite, sauf autorisation officielle. L'espace doit être libre de tous obstacles et permettre l'accès du garage mobile sans violation des règles du Code de la route. Motomeca14 se réserve le droit de refuser d'intervenir si les circonstances ne lui permettent pas d'effectuer ses prestations en toute sécurité.

La prestation peut être réalisée dans tout lieu privé désigné par le Client, avec kilométrage illimité sous réserve de la refacturation au forfait des frais de déplacement.

*Si la prestation ne peut pas être réalisée sur place :

Motomeca14 proposera au Client de récupérer et de conduire le Véhicule ou le matériel jusqu'à son atelier. Il est rappelé que le Client ne peut pas déposer lui-même son Véhicule ou matériel à l'atelier de Motomeca14. Dans ce cas, Motomeca14 facturera au Client les frais de déplacement au forfait mentionné dans les présentes CGV. Dans ce cas, le Client est informé par téléphone, sms ou par mail lorsque son Véhicule ou matériel est prêt afin de convenir d'une date de livraison. En aucun cas, le Client ne peut prendre livraison du Véhicule ou du matériel à l'atelier de Motomeca14. Si le Client ne répond pas dans un délai de 2 jours à compter de l'appel, du sms ou de l'envoi de l'email par Motomeca14, celui-ci informera de nouveau le Client de la disponibilité du Véhicule ou du matériel en lui adressant une lettre recommandée avec avis de réception.

Sauf en cas de force majeure, le Client s'engage à se rendre disponible pour la livraison du Véhicule ou du matériel dans les 5 jours ouvrés qui suivent la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception envoyée par Motomeca14. Si le Client dépasse ce délai, Motomeca14 se réserve le droit de facturer au Client des frais de gardiennage aux frais exclusifs du Client à hauteur de dix euros (10€) TTC par jour à compter de la réception de la lettre recommandée avec avis de réception envoyée par Motomeca14 l'informant de la disponibilité du Véhicule ou du matériel. Le montant des frais de gardiennage est affiché dans les véhicules de Motomeca14, qui les tient également version papier à la disposition du Client.

En cas de report de l'intervention, chaque Partie en informe l'autre dans un délai raisonnable, sauf cas de force majeure, afin de fixer un nouveau rendez-vous, qui sera confirmé par Motomeca14 par sms ou par email.

5.2.c - Pour les services de dépannage et de remorquage

Le terme de dépannage désigne une intervention de courte durée par Motomeca14 visant à remettre en l'état le Véhicule ou le matériel en état de marche sur le lieu de la panne, à la suite d'un incident mineur. Motomeca14 se réserve le droit de ne pas intervenir sur place pour des raisons de sécurité. L'intervention de dépannage est réalisée en présence du Client ou de son représentant. Si Motomeca14 ne parvient pas à remédier à la panne, le Client a la possibilité de demander à Motomeca14 le remorquage de son Véhicule ou matériel.

Le terme de remorquage désigne l'évacuation du Véhicule ou du matériel par Motomeca14 à la demande du Client en vue de sa réparation dans l'atelier de Motomeca14 ou dans les locaux d'un tiers désigné par le Client. En cas de livraison directement dans son atelier, Motomeca14 pourra proposer un devis pour les réparations à effectuer. Toutefois, le Client reste seul décisionnaire de la suite à donner. Motomeca14 se réserve le droit d'appliquer des frais de gardiennage.

Motomeca14 mentionnera l'état du Véhicule ou du matériel, les anomalies constatées sur une fiche d'intervention, qui sera émargée par le Client. Toute intervention du Client ou de son représentant est exclue lors du dépannage ou du remorquage.

Motomeca14 appliquera le forfait de déplacement.

5.3 - Annulation de la Commande

5.3.a - Annulation de la part du Client

La Commande ne peut pas par principe être annulée, hors l'exercice du droit de rétractation le cas échéant ou cas de force majeure. Le Client est tenu d'en payer la valeur complète.

Toutefois, pour les prestations d'entretien et de réparation des cycles, Motomeca14 peut consentir à une demande du Client visant annuler la Commande. Dans ce cas, le Client doit notifier sa demande d'annulation à Motomeca14, par courrier électronique à l'adresse suivante : info@motomeca14.fr , au plus tard deux (2) jours ouvrés avant la date d'intervention de Motomeca14 convenue. Motomeca14 se réserve le droit de facturer au Client le montant des frais engagés au titre de la réalisation de la Commande à la date d'effet de la décision de l'acheteur ; ce que le Client accepte.

A défaut d'effectuer sa demande par courrier électronique et dans le délai imparti, le Client sera tenu de payer la valeur complète de la Commande au jour de la réalisation de la prestation d'entretien ou de réparation, sauf cas de force majeure.

L'annulation devra faire l'objet d'une confirmation écrite par Motomeca14.

5.3.b - Annulation de la part de Motomeca14

Dans le cas où, pour une raison justifiée et indépendante de sa volonté, Motomeca14 se trouverait dans l'impossibilité de réaliser une partie ou la totalité d'une Commande, Motomeca14 se réserve le droit d'annuler cette Commande sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité autre que le remboursement des sommes déjà versées dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification faite au Client.

Toutefois, pour les services effectivement réalisés, Motomeca14 aura le droit de demander au Client le règlement et de conserver les acomptes déjà versés correspondants. Ce qui a été exécuté ne pourra donner lieu à aucun remboursement et oblige le Client à se mettre à jour de ses obligations. Tous les frais engagés par Motomeca14 et non récupérables seront facturés au Client.

Toute annulation sera signifiée au Client à son adresse électronique communiquée à Motomeca14 lors de la passation de la Commande.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE

6.1 - Obligations et responsabilité de Motomeca14

Motomeca14 déclare se conformer à la réglementation professionnelle en vigueur.

Motomeca14 dispose de l'expertise, de l'assurance professionnelle et des ressources nécessaires pour exercer ses activités.

De manière générale, Motomeca14 s'engage à :

- à exécuter les ventes et fournir les services conformément aux dispositions du devis signé devenu contrat, et à y apporter tout le soin nécessaire et la diligence appropriés.
- se comporter loyalement envers le Client et lui fournir, en sa qualité de professionnel, tous conseils, mises en garde et recommandations nécessaires à la bonne réalisation des ventes ou des services, à l'exclusion de toute obligation de conseil relevant des professions réglementées en vertu du droit français (profession juridique, comptable et fiscale).

S'agissant des prestations d'entretien et de réparation, Motomeca14 s'engage à réaliser les prestations de travaux inscrits sur le devis et l'ordre de réparation dans les règles de l'art et aux conditions tarifaires mentionnées sauf cas de force majeure ou d'impossibilité de se procurer les pièces nécessaires.

Motomeca14 a l'obligation d'afficher dans son garage mobile :

- Les taux horaires TTC de main-d'œuvre applicables, les prix TTC des prestations forfaitaires proposées, ainsi que les tarifs et conditions applicables aux services de dépannage et de remorquage.
- les informations PIEC (Pièces Issues de l'Economie Circulaire) ; étant précisé que cet affichage mentionne la liste des catégories de pièces concernées, une description des familles dont elles relèvent et les cas où Motomeca14 n'est pas tenu de les proposer.

De plus, Motomeca14 :

- est soumis à une obligation de résultat. Il est tenu de remettre en état de marche le Véhicule qui lui a été confié. Il doit restituer le Véhicule sur lequel toutes les interventions liées à la sécurité ont été faites. En cas de réparation défectueuse, Motomeca14 devra réparer à ses frais le Véhicule et indemniser le Client pour les dépenses occasionnées, notamment la location d'un autre véhicule.

- est tenu à un devoir de conseil envers le Client Consommateur ou le Client Non-Professionnel. Motomeca14 s'engage à lui indiquer quelles sont les réparations nécessaires et à lui expliquer pourquoi ces réparations doivent être effectuées. Motomeca14 s'engage également à mettre en garde le Client Consommateur ou le Client Non-Professionnel sur l'utilité ou non de certaines réparations au regard de la valeur vénale du Véhicule ou du matériel et de le conseiller sur le caractère urgent ou non des réparations. Il est précisé qu'il ne pourra pas être reproché à Motomeca14 d'avoir manqué à son devoir de conseil si le Client Consommateur ou le Client Non-Professionnel récupère son Véhicule ou son matériel en connaissance de cause en ne faisant pas les réparations préconisées par Motomeca14. Dans ce cas, le Client Consommateur ou le Client Non-Professionnel s'engage à signer une attestation en ce sens.

- est tenu d'informer le Client :

- *si les pièces de rechange utilisées sont neuves ou d'occasion,

- *si une pièce est en « échange standard » sous l'abréviation « ES », « STD ou encore par le mot « consigne »,

- * du droit d'opter pour des Pièces Issues de l'Economie Circulaire (PIEC). Le Client doit faire part de son choix soit en remettant à Motomeca14 un document papier signé ou en lui adressant un mail à son adresse électronique figurant en tête des présentes CGPS.

- devient le gardien du Véhicule ou du matériel qui lui est confié. Conformément à l'article 1927 du Code civil, il a l'obligation d'en prendre soin. En application de l'article 1933 du Code civil, il est tenu de le restituer dans l'état dans lequel il l'a reçu. En conséquence, Motomeca14 est responsable si le Véhicule ou le matériel est volé ou endommagé alors que celui-ci était au garage. Dans ce cas, Motomeca14 devra indemniser le Client pour le préjudice subi. Motomeca14 ne saurait être tenu responsable de la disparition des objets ou effets personnels déposés dans le Véhicule par le Client et de toutes les détériorations qui ne sont pas de son propre fait, celles-ci restent à la charge du Client.

Motomeca14 est également tenu à une obligation de résultat pour les services de dépannage et remorquage, pour les services d'entretien et de réparation des matériels de motoculture ainsi que pour les services de livraison des Véhicules et matériels vendus.

Pour les services d'immatriculation des Véhicules, Motomeca14 s'engage à fournir les meilleurs efforts dans le cadre d'une obligation de moyens. Effectivement, Motomeca14 ne saurait être tenu responsable pour tout retard et impératif d'exécution par les services administratifs publics ni pour les décisions éventuelles de rejet des formalités administratives, en ce compris l'impossibilité d'immatriculer le Véhicule pour quelque cause que ce soit.

Motomeca14 est responsable des défauts des pièces de rechange utilisées.

Motomeca14 s'engage à informer le Client de toutes contraintes qu'il rencontrera au cours de sa mission.

La date limite d'exécution des prestations mentionnée par Motomeca14 l'engage sauf cas de force majeure. Toutefois, les horaires éventuellement mentionnés par Motomeca14 notamment sur le devis et sur l'ordre de réparation sont donnés à titre indicatif. Motomeca14 s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour délivrer le Véhicule ou le matériel à l'heure indiquée. Motomeca14 ne saurait être tenu responsable en cas de dépassement raisonnable de l'heure indiquée.

Seulement dans le cas où le retard dans l'exécution de la prestation de réparation du Véhicule ou du matériel pourrait engager la responsabilité de Motomeca14, le Client pourra lui demander des dommages et intérêts en raison du préjudice subi notamment en raison de la location d'une voiture ou d'un matériel équivalent ou frais de transport en commun engagés.

La responsabilité de Motomeca14 ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de Motomeca14 serait retenue, la garantie de Motomeca14 serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture du ou des services, à l'exception des dommages corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence.

En ce qui concerne les ventes de Véhicules et de matériels, il sera fait application du plafond de l'indemnisation prévu au contrat d'assurance souscrit par Motomeca14.

De plus, la responsabilité de Motomeca14 ne pourrait être retenue dans tous les cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers soit à un cas de force majeure.

En ce qui concerne le contrôle technique des Véhicules le cas échéant, celui-ci étant réalisé par un prestataire indépendant agréé, Motomeca14 ne saurait être tenu responsable de la qualité dudit contrôle technique et de sa conformité aux normes en vigueur. Motomeca14 ne saurait être tenu responsable d'un contrôle technique défavorable et des défaillances indiquées sur le contrôle technique.

*Pour les prestations de livraison du Véhicule ou du matériel :

Motomeca14 devra respecter la date et l'horaire du rendez-vous fixés avec le Client lors de la Commande. Motomeca14 ne sera pas tenu responsable en cas de retards engendrés notamment par les conditions de circulation, les conditions météorologiques ou encore par une panne.

Dans ces circonstances et pour tous les autres cas entraînant des retards non imputables à Motomeca14, le Client accepte expressément par les présentes CGVPS de supporter et de régler les frais d'étapes supplémentaires, en ce compris les frais de route à Motomeca14.

Assurances :

Il déclare avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et une assurance automobile professionnelle.

Réserve de propriété - Transfert de risques :

Lorsque Motomeca14 retire des pièces usagées du Véhicule ou du matériel, celles-ci restent la propriété du Client, sauf si ce dernier décide de les abandonner.

Toutefois, s'il s'agit d'une réparation gratuite effectuée pendant la période de garantie du Véhicule ou d'un échange standard, Motomeca14 conserve alors les pièces changées.

De plus, peu importe la remise physique du Véhicule acheté par le Client ou du matériel acheté, celui-ci ne devient la propriété du Client acheteur qu'après complet paiement du prix et de ses accessoires. Tant que la propriété ne lui est pas transférée, le Client acheteur n'est qu'un simple détenteur précaire. En acceptant les présentes GCPS, le Client a pris connaissance de cette clause de réserve de propriété et l'accepte.

Le Client acheteur a l'obligation de conserver le Véhicule reçu ou le matériel reçu avec réserve de propriété, et aussi longtemps que la propriété ne lui a pas été transmise. Il s'interdit de le revendre, de concéder des droits quelconques sur ce Véhicule ou matériel au profit d'un tiers et de le transformer de quelque manière que ce soit.

Toutefois, les risques sont transférés au Client acheteur dès la prise de possession physique du Véhicule ou du matériel, à savoir dès livraison et réception. Le Client acheteur doit assurer le Véhicule contre les risques qu'il peut courir ou occasionner à compter de ce moment.

Confidentialité :

Pendant toute la durée de l'exécution des ventes et services et pendant trois (3) ans à compter de leur date de réalisation, Motomeca14 s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le Client aura pu lui transmettre à l'occasion de la réalisation des ventes et services. Toutefois, Motomeca14 ne saurait être tenu responsable d'aucune divulgation de ceux-ci dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait déjà connaissance antérieurement à la date de signature du devis, ou encore s'il les obtient de tiers par des moyens légitimes.

Motomeca14 s'engage à restituer tout document fourni par le Client à la fin de la mission si ce dernier en fait la demande.

6.2 - Obligations et responsabilité du Client

Le Client s'engage à régler toutes les sommes dues dans les délais indiqués dans les présentes CGVPS ou dans l'ordre de réparation ou dans le devis, les conditions particulières ou dans tout contrat conclu avec Motomeca14.

Même en cas de contestation sur la qualité des travaux d'entretien ou de réparation du Véhicule ou du matériel ou sur le montant de la facture ou de la note, le Client doit tout de même payer les sommes dues afin de pouvoir récupérer son Véhicule ou son matériel.

Pour rappel, Motomeca14 n'est pas responsable de la disparition des effets personnels laissés à bord du Véhicule par le Client pendant son temps de garde. Le Client s'oblige donc à retirer tous ses effets personnels et plus particulièrement ses objets de valeur avant de laisser son Véhicule pour réparation. Le Client s'engage à fournir toutes les informations et les pièces justificatives demandées par Motomeca14. Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations qu'il fournit.

Le Client s'engage à ne pas dissimuler d'informations et/ou d'éléments liés à la vente ou à la fourniture du ou des services de façon à ne pas retarder, contrarier, désorganiser leur réalisation.

Le Client est responsable des conséquences de ses choix et décisions.

Le Client s'engage à assurer le Véhicule acheté auprès de la compagnie d'assurance de son choix à compter de sa livraison. Motomeca14 est dégagé de toute responsabilité en cas de sinistre intervenu après la livraison du Véhicule au Client.

*Livraison du Véhicule ou du matériel : Le Client acheteur s'engage à être présent à l'heure exacte de livraison du Véhicule ou du matériel convenue avec Motomeca14. Dès la livraison du Véhicule ou du matériel, le Client acheteur prendra à sa charge tous risques de perte, de vol et de détérioration.

Le Client s'engage à détenir ou à être à jour de son assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages dont il serait directement ou indirectement responsable.

Pour les prestations d'entretien et de réparation des Véhicules ou des matériels de motoculture au domicile ou sur site du Client, ce dernier :

- s'engage à garantir la conformité de l'espace d'intervention, obtenir les autorisations nécessaires si l'espace d'intervention ne lui appartient pas et signaler toute contrainte particulière pouvant affecter l'intervention. En cas de non-respect, il est rappelé que l'intervention pourra être annulée et des frais de déplacement pourront être facturés pour déplacement inutile ;
- s'engage à fournir un accès à une prise de courant 16A 220 V fonctionnelle si le besoin est et à prendre en charge les frais de fourniture en eau et en électricité nécessaire à la bonne exécution de ces prestations de services d'entretien et de réparation ;
- est dans l'obligation de se charger de l'élimination des déchets. A défaut, Motomeca14 en droit de lui facturer la prestation d'élimination des déchets.

ARTICLE 7 - DROIT DE RETRACTATION

7.1 - Exercice du droit de rétractation par le Client Consommateur/Client Non-Professionnel lorsqu'il n'y a pas renoncé.

Conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation, le Client Consommateur dispose en principe d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation du devis signé valant contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin de remboursement, sauf si l'exécution des Services a commencé avant la fin du délai de rétractation, avec l'accord exprès du Client Consommateur et reconnaissance par celui-ci de la perte de son droit à rétractation.

Le Client Non-Professionnel pourra se prévaloir de ce droit de rétractation.

Le délai de rétractation de quatorze (14) jours commence à courir dans les conditions prévues à l'article L.221-18 du Code de la consommation.

Le droit de rétractation peut être exercé :

- soit à l'aide du formulaire type de rétractation en annexe aux présentes CGVPS ou de toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant la volonté du Client Consommateur/Client-Non Professionnel, auprès de Motomeca14 par lettre recommandée avec avis de réception, adressé à :

Monsieur Frédéric SOIVIN

Entrepreneur Individuel – Motomeca14
2077 Route de Trun – 14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE

-soit par courrier électronique en précisant la commande concernée par cette rétractation à l'adresse suivante : info@motomeca14.fr

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des services commandés sont remboursés.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client Consommateur/Client Non-Professionnel sera effectué dans les meilleurs délais et au plus tard quatorze (14) jours à compter de la réception, par Motomeca14, de la notification de la rétractation du Client Consommateur/Client Non-Professionnel.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai légal de quatorze (14) jours à compter de la livraison du Véhicule ou du matériel, le Client sera remboursé des sommes déjà versées, conformément aux dispositions de l'article L.221-24 du Code de consommation. Motomeca14 remboursera également les frais de livraison après restitution du Véhicule ou du matériel par le Client. En complément de ce droit de rétractation légal, Motomeca14 concède au Client un délai supplémentaire de seize (16) jours pour restituer le Véhicule ou le matériel, soit un total de trente (30) jours à compter de la livraison du Véhicule ou du matériel.

Pour pouvoir se rétracter, le Client doit avoir parcouru avec le Véhicule moins de mille (1.000) kilomètres depuis la livraison de ce Véhicule.

Le Client acheteur doit restituer le Véhicule ou le matériel à l'adresse de Motomeca14. La restitution du Véhicule ou du matériel doit impérativement être opérée dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter de la livraison du Véhicule ou du matériel. Les frais de retour du Véhicule ou du matériel sont à la charge du Client acheteur.

Le matériel doit impérativement être restitué dans l'état d'origine dans lequel il a été livré. Il en est de même pour le Véhicule et ce, avec tous les documents et accessoires accompagnant le Véhicule acheté, en ce compris notamment les clés, le carnet d'entretien, le certificat d'immatriculation.

Lors de la restitution du Véhicule, Motomeca14 procèdera à la vérification du kilométrage du Véhicule depuis la livraison puis établira un procès-verbal de reprise.

Sous réserve de l'état du Véhicule restitué, le Client acheteur sera remboursé du prix du Véhicule figurant sur la facture ainsi que des frais d'immatriculation. Toutefois, les éventuels frais liés à l'annulation d'un financement pour l'achat du Véhicule ne seront remboursés au Client acheteur.

Si le véhicule restitué est endommagé ou accidenté ou dans un état non conforme à celui de la livraison (en ce compris l'état de propreté et d'entretien), les frais de remise en l'état du véhicule seront à la charge exclusive du Client acheteur. Les sommes dues par le Client acheteur à ce titre seront directement déduites du remboursement des sommes par Motomeca14 au client acheteur.

Si le nombre de kilomètres parcourus depuis la livraison du Véhicule et dans le délai de restitution de trente (30) jours calendaires excède mille (1000) kilomètres, Motomeca14 se réserve le droit de reprendre le Véhicule à condition que le Client acheteur l'indemnise pour chaque kilomètre parcouru au-delà de mille (1000) kilomètres à hauteur d'un (1) euro TTC par kilomètre. Les sommes dues par le Client acheteur au titre des kilomètres excédentaires parcourus seront directement déduites du remboursement des sommes par Motomeca14 au Client acheteur.

7.2 - Exécution des Services à la demande du Client Consommateur/Client Non-Professionnel avant la fin du délai de rétractation (renonciation au délai de rétractation)

Si le Client Consommateur/Client Non-Professionnel souhaite le démarrage immédiat de la fourniture des Services commandés avant l'expiration du délai de rétractation, il appartient à Motomeca14 d'adresser au Client Consommateur/Client Non-Professionnel une confirmation de son accord pour le démarrage de la fourniture des Services ainsi que la reconnaissance de la perte de son droit de rétractation, qui sont formalisées lors de la validation de la Commande par le Client Consommateur/Client Non-Professionnel.

Dans ce cas, le Client Consommateur/Client Non-Professionnel ayant donné son accord exprès pour l'exécution des Services commandés avant la fin du droit de rétractation, le devis signé devenu contrat est conclu de façon définitive dès la passation de la Commande par le Client Consommateur /Client Non-Professionnel selon les modalités précisées aux présentes CGVPS.

A défaut pour Motomeca14 d'avoir recueilli l'accord exprès du Client Consommateur/Client Non-Professionnel pour l'exécution du devis signé devenu contrat avant la fin du délai de rétractation ainsi que la preuve que le Client Consommateur /Client Non-Professionnel a reconnu perdre son droit de rétractation après que le devis signé devenu contrat aura été pleinement exécuté à la demande expresse de celui-ci, le Client Consommateur /Client Non-Professionnel ayant exercé son droit de rétractation après le début de la réalisation des Services ne sera redevable d'aucune somme à verser à Motomeca14.

7.3. - Exercice du droit de rétractation par le Client Professionnel

Conformément à l'article L.221-3 du Code de la consommation, le professionnel bénéficie du droit de rétractation pour les contrats conclus hors établissement entre deux professionnels dès lors que l'objet de ces contrats n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq (5).

ARTICLE 8 - GARANTIES LEGALES

Les Véhicules et les matériels vendus bénéficient :

- de la garantie légale contre les vices cachés conformément aux dispositions des articles 1641 à 1649 et 2232 du Code civil provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. Cette garantie obligatoire s'applique à tous les véhicules qu'ils soient vendus par un particulier ou par un professionnel ;
- de la garantie légale de conformité, conformément aux dispositions des articles L217-3 et suivants du Code de la consommation, pour les véhicules apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande, si l'acheteur est un consommateur.

Le Client acheteur Consommateur/Non-Professionnel est informé ci-après des modalités de mise en œuvre des garanties.

- Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.
- Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.
- La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.
- La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.
- Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.
- Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien. Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :
 - 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
 - 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
 - 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
 - 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.
- Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.
- Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

- Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.
- Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.
- Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300000 €, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (c. consom. art. L. 241-5).
- Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

Lorsque le Client acheteur est également un professionnel automobile, la garantie des vices cachés est strictement limitée à la remise en l'état ou au remplacement du Véhicule affecté d'un vice ou d'un défaut de conformité, à l'exclusion de tout autre dédommagement, à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 9 - SERVICE CLIENT - RECLAMATIONS

Toute demande d'informations et de précisions doit être adressée à Motomeca14:

- soit par téléphone au 07 80 19 40 36
- soit par mail à l'adresse suivante : info@motomeca14.fr

En cas de contestation sur la qualité des travaux d'entretien ou de réparation ou sur le montant de la facture, le Client doit indiquer ses réserves sur la facture.

Toutefois, toute réclamation concernant l'exécution du ou des Services devra être adressée dans un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la réalisation du ou des Services commandés par courrier postal ou par courrier électronique aux adresses de contact de Motomeca14.

Pour les prestations de livraison des Véhicules et matériels, toute réclamation doit faire l'objet d'une réclamation sur la fiche d'enlèvement et de livraison du Véhicule ou du matériel signée par le Client ou son représentant à l'arrivée sur le lieu de destination. Dans ce cas, la réclamation devra être confirmée dans les quarante-huit (48) heures suivant la livraison par courrier postal ou par courrier électronique. Au-delà de ces délais et en cas de non-respect de ces formalités, aucune réclamation ne sera recevable.

Le Client précisera l'objet détaillé de sa réclamation et apportera toutes informations ou documents justifiant du bien-fondé de sa réclamation. En cas de réclamation avérée, Motomeca14 s'engage à agir dans les plus brefs délais et à ses frais. Toutefois, toute réclamation avérée n'ouvre droit à aucun remboursement.

ARTICLE 10 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

La dénomination sociale, le logo et le nom mentionnés sont, sauf indications contraires, la propriété exclusive de Motomeca14. Toute utilisation, reproduction et/ou modification qui en serait faite sans l'accord écrit et préalable de Motomeca14 serait susceptible d'en constituer la contrefaçon.

ARTICLE 11 - DONNEES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client par Motomeca14 sont nécessaires à l'exécution des ventes et services proposés, y compris celles collectées via le formulaire de contact du site internet de l'entreprise. Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins. Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent de modification, de rectification, d'opposition, de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé par courrier auprès de Motomeca14 à son adresse, ou par voie électronique à l'adresse suivante : info@motomeca14.fr

ARTICLE 12 - EXCEPTION D'INEXECUTION

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cependant, si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà de trente (30) jours à compter de la constatation de l'empêchement par lettre recommandée, le devis et les présentes CGVPS seraient purement et simplement résiliés selon les modalités définies à l'article 14.1 - « *Résiliation pour inexécution d'une obligation suffisamment grave* ».

ARTICLE 13 - FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables de la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes CGVPS, qui découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties.

De convention expresse, outre les aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties, sont considérés comme des cas de force majeure, sans que cette liste soit exhaustive : les grèves totales ou partielles internes ou externes aux Parties, les intempéries, les tremblements de terre, les incendies, les tempêtes, les inondations, les conditions météorologiques, les épidémies, les blocages de moyens de transport, les routes et autoroutes bloquées de manière imprévue ou exceptionnelle, la paralysie de la circulation, les accidents de circulation, la panne du véhicule, les blocages de réseaux de télécommunication, les actes de terrorisme et les restrictions gouvernementales ou légales.

La Partie constatant l'évènement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de vingt-et-un (21) jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.

A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de vingt-et-un (21) jours, le devis et les présentes CGVPS seront purement et simplement résiliés selon les modalités définies à l'article 14.2 - « *Résiliation pour force majeure* ».

Pendant cette suspension, les Parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront à la charge de la Partie empêchée.

ARTICLE 14 - RESILIATION DU CONTRAT

14.1 - Résiliation pour inexécution d'une obligation suffisamment grave

La Partie victime de la défaillance pourra en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie défaillante, la résiliation de la Commande, trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, sans préjudice de la réparation de tout dommage qu'elle aurait pu subir.

La mise en demeure sera notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Etant précisé que constitue notamment une inexécution suffisamment grave un défaut de paiement des sommes dues par le Client à Motomeca14 dans les délais convenus.

14.2 - Résiliation pour force majeure

La résiliation pour force majeure, ne pourra intervenir que quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure déclarant l'intention d'appliquer la présente clause notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Toutefois, cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

14.3 - Résiliation d'un commun accord

Les Parties peuvent décider ensemble la résiliation du devis ou de tout contrat par voie d'avenant ou de protocole transactionnel notamment pour un motif de perte de confiance mutuelle. Les modalités d'indemnisation sont fixées à l'amiable par les Parties dans l'avenant ou le protocole transactionnel.

ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes CGVPS et les opérations qui en découlent entre Motomeca14 et le Client sont régies par le droit français et soumises au droit français.

Les présentes CGVPS sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.

ARTICLE 16 - LITIGES

MEDIATION (non applicable aux Clients Professionnels)

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, tout client agissant en qualité de consommateur (non professionnel) peut saisir gratuitement le Médiateur, la société MEDIATION PROFESSIONNELLE - MEDiateurs ASSOCIES, en vue d'une résolution amiable de son différend.

Adresse de correspondance : Société Médiation Professionnelle, Alteritae 5, rue Salvaing - 12000 RODEZ

Site internet : <http://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Le Client Consommateur peut consulter le site internet pour toute informations relative au processus de médiation, et pour déposer une demande en ligne le cas échéant.

En tout état de cause, et notamment en cas d'échec de la procédure de médiation, Motomeca14 et le Client Consommateur ou le Client Non-Professionnel pourront soumettre leurs différends aux tribunaux

compétents dans les conditions de droit commun selon les modalités « TRIBUNAUX COMPETENTS » ci-dessous.

TRIBUNAUX COMPETENTS (applicable à tous les Clients)

En cas de litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation des présentes CGVPS ou à leurs conséquences et leurs suites, et à défaut d'accord amiable, le Client et Motomeca14 pourront porter leur différend devant les juridictions nationales compétentes.

ARTICLE 17 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE ET ACCEPTATION DU CLIENT CONSOMMATEUR OU DU CLIENT NON-PROFESSIONNEL

Le Client reconnaît avoir été informé par Motomeca14 de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes CGVPS, préalablement à la passation de sa Commande et conformément aux dispositions de l'article L111-1 du Code de la consommation.

Le fait pour le Client Consommateur ou le Client Non-Professionnel de commander emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGVPS, et obligation au paiement des ventes et services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client Consommateur et le Client Non-Professionnel, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à Motomaca14.

ARTICLE 18 - Opposition au démarchage téléphonique

Conformément aux articles L223-1 et suivants du Code de la consommation, si le Client ne souhaite pas être démarché par téléphone sur le numéro qu'il avait communiqué à Motomeca14, il peut s'inscrire à tout moment ce numéro sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique par Internet sur le site www.bloctel.gouv.fr ou par courrier en écrivant à : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret – 10000 TROYES.

ANNEXE 1

FORMULAIRE DE RETRACTATION
ET
NOTICE EXPLICATIVE RELATIVE A L'EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION

Client Consommateur/Client Non-Professionnel

FORMULAIRE DE RETRACTATION
Client Consommateur/Client Non-Professionnel

Le présent formulaire doit être complété, daté, signé et renvoyé uniquement si le Client Consommateur/Client Non Professionnel souhaite se rétracter par format papier de la commande de Services passée suivant les Conditions Générales de Vente applicables et la notice explicative relative à l'exercice du droit de rétractation du Client Consommateur/Client Non Professionnel, jointe, sauf exclusions ou limites à l'exercice de ce droit de rétractation.

A l'attention de :

Monsieur Frédéric SOIVIN

Entrepreneur Individuel – Motomeca14

2077 Route de Trun – 14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Je (nous) (*) soussigné(e/s/es) :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

(S'il existe d'autres Clients Consommateurs/Clients Non Professionnels, précisez leurs noms et adresses ci-après : _____)

Notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur les Service(s) (*) ci-dessous :

- Commandés (*) / reçus (*) le : _____
- Numéro de client/devis : _____

Motif de la rétractation (facultatif) :

Fait à _____

Le : _____

Signature

(*) Rayez la mention inutile

P.J. : Notice explicative relative à l'exercice du droit de rétractation.

Notice explicative relative à l'exercice du droit de rétractation Client Consommateur/Client Non Professionnel

Droit de rétractation : champ d'application et modalités de rétractation

Conformément à la loi, le consommateur bénéficie du droit de rétractation.

Pour l'application des présentes Conditions Générales de Vente et de prestations de Services, le client non professionnel pourra également s'en prévaloir.

Le consommateur s'entend comme toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, à l'exclusion en conséquence du non-professionnel et du professionnel.

Le non-professionnel désigne toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles.

Vous avez le droit de vous rétracter du devis/bon de commande signé devenu Contrat, sans donner de motif ni payer de pénalités, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires, en application des articles L221-18 et suivants du Code de la consommation.

Pour exercer votre droit, vous devez nous notifier de votre décision de vous rétracter en nous adressant le formulaire de rétractation ci-joint dûment complété, daté et signé ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant votre volonté de vous rétracter par lettre recommandée avec avis de réception, à l'adresse :

Monsieur Frédéric SOIVIN
Entrepreneur Individuel – Motomeca14
2077 Route de Trun – 14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE

ou par courrier électronique à l'adresse : info@motomeca14.fr avant l'expiration du délai de rétractation de quatorze (14) jours.

Toute demande de rétractation illisible, incomplète ou hors délai ne sera traitée ni remboursée. Si la demande est recevable, un accusé de réception de votre rétractation vous sera transmis.

Effet de la rétractation

En cas de rétractation de votre part du devis/bon de commande signé devenu Contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours calendaires à compter du jour où nous sommes informés de votre demande de rétractation du présent devis/bon de commande devenu contrat, et ce conformément aux dispositions de l'article L221-24 du Code de la consommation.

Si vous avez demandé de commencer l'exécution des Services pendant le délai de rétractation, en application de l'article L221-25 du Code de la consommation, il vous sera demandé de nous payer le prix correspondant aux Services effectués, à savoir un montant proportionnel à ce qui vous été fourni jusqu'au moment où nous avons été informés de votre rétractation du devis/bon de commande signé devenu Contrat par rapport à l'ensemble des Services prévus.

Etant précisé que le droit de rétractation ne peut être exercé pour la fourniture des Services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution avait commencé après votre accord exprès et votre renonciation expresse à votre droit de rétractation.

ANNEXE 2

FORMULAIRE DE RETRACTATION ET NOTICE EXPLICATIVE RELATIVE A L'EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION

Client Professionnel

FORMULAIRE DE RETRACTATION

Client Professionnel

Le présent formulaire doit être complété, daté, signé et renvoyé uniquement si le Client Professionnel souhaite se rétracter par format papier de la commande de Services passée suivant les Conditions Générales de Vente de Prestations de Services applicables et la notice explicative relative à l'exercice du droit de rétractation du Client Professionnel, jointe, sauf exclusions ou limites à l'exercice de ce droit de rétractation.

A l'attention de :

Monsieur Frédéric SOIVIN

Entrepreneur Individuel – Motomeca14

2077 Route de Trun – 14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Je (nous) (*) soussigné(e/s/es) :

Nom : _____

Prénom : _____

Agissant en qualité d'Entrepreneur Individuel

Ou

Agissant en qualité de représentant légal :

Qualité (à préciser) : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Agissant en qualité d'Entrepreneur Individuel

Ou

Agissant en qualité de représentant légal :

Qualité (à préciser) : _____

De la société :

Dénomination sociale : _____

Forme juridique : _____

Capital social : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville/Pays : _____

N° RCS suivi de la Ville : _____

Notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur les Service(s) (*) ci-dessous :

- Commandés (*) / reçus (*) le : _____
- Numéro de client/devis : _____

Motif de la rétractation (facultatif) :

Fait à _____

Le : _____

Signature

(*) Rayez la mention inutile

P.J. : Notice explicative relative à l'exercice du droit de rétractation.

Notice explicative relative à l'exercice du droit de rétractation Client Professionnel

Droit de rétractation : champ d'application et modalités de rétractation

Conformément à l'article L221-3 du Code de la consommation, le professionnel bénéficie du droit de rétractation pour les contrats conclus hors établissement entre deux professionnels dès lors que l'objet de ces contrats n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq (5).

Etant précisé que le professionnel s'entend comme toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom et pour le compte d'un autre professionnel.

Vous avez le droit de vous rétracter du devis signé devenu contrat, sans donner de motif ni payer de pénalités, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires, en application des articles L221-18 et suivants du Code de la consommation sur renvoi de l'article L221-3 dudit Code de la consommation.

Pour exercer votre droit, vous devez nous notifier de votre décision de vous rétracter en nous adressant le formulaire de rétractation ci-joint dûment complété, daté et signé ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant votre volonté de vous rétracter par lettre recommandée avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Monsieur Frédéric SOIVIN
Entrepreneur Individuel – Motomeca14
2077 Route de Trun – 14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE

ou par courrier électronique à l'adresse : info@motomeca14.fr avant l'expiration du délai de rétractation de quatorze (14) jours.

Toute demande de rétractation illisible, incomplète ou hors délai ne sera traitée ni remboursée. Si la demande est recevable, un accusé de réception de votre rétractation vous sera transmis.